

Conseil Municipal de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC
Du 10 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix janvier à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC, sous la présidence de Monsieur Yves ATTOU, Maire de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC, dûment convoqués le 5 janvier 2023 par courriel.

Présents : Membres du Conseil Municipal

Yves ATTOU
Camille COCAGNE
Mélanie GAILLARD

Christian GUILLAUME
Martine HARDY
Liliane LAPOMME
Pierric MAHU

Jérôme MASSÉ
Jeannine MATTIO
Caroline ROULEAU

Excusés : Annick BARRÉ, Guillaume BARATON, Jean-François BRANGER,
Article L2121-1 du CGCT : Jean-François BRANGER donne pouvoir à Jérôme MASSÉ, Annick BARRÉ donne pouvoir à Martine HARDY

Extérieurs au conseil : Pascal Guignard du CO, Nicole Palisseaux.

Secrétariat de séance : Pierric MAHU

ORDRE DU JOUR :

- Présentation du Parc naturel Régional de Gâtine par Camille Bévilion du Pays et Monsieur Jean-Pierre Rimbeau : présentation de l'histoire des Parcs Naturels régionaux en France, initiation de celui de la Gâtine et présentation de la charte.
- La séance démarre par une présentation des vœux de Monsieur le maire à l'assemblée délibérante. Puis Monsieur le maire formule une déclaration sur le fonctionnement du conseil. Il mentionne un tournant administratif se concrétisant par la transparence des procédures et des documents, l'adoption du procès-verbal précédent en début de chaque séance, la nomination d'un(e) secrétaire de séance après accord de celui (celle)-ci, la confiance dans les rapports des commissions et la demande de réexamen d'une délibération si un sujet doit être abordé à nouveau en conseil municipal. Monsieur le Maire mentionne également un tournant social et humain au vu de l'observation de relations à tendance agressive envers les élus et les personnels. La loi protège les élus et dans le cadre de cette loi, Monsieur le maire se doit de protéger ses adjoints et conseillers. Les directives d'ouvrir le dialogue sont possibles dans la limite du respectable et du loyal.
- Approbation du Procès-verbal du 8 novembre 2022 : le Procès-verbal est approuvé à 11 voix pour et 1 contre.
- Désignation d'un secrétaire de séance : Pierric MAHU

1- Affaires générales et extérieures :

1-1 Délibération Location salle communale demi-journées :

Pour donner suite à une demande d'un particulier pour une location de salle de quelques heures (1/2 journée) en semaine, Monsieur le Maire propose de discuter d'une revalorisation des tarifs de location de salle à la demi-journée.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité décide de voter pour que les locations de demi-journées soient équivalentes au 50% des tarifs de la journée.

Ainsi, les tarifs seront les suivants :

	Locations à la demi-journée			
	Été (1 ^{er} mai au 31 octobre)		Hiver (1 ^{er} novembre au 30 avril)	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Prix	50	70	60	80

1-2 Délibération transfert de compétence transport scolaire AO2 – accompagnateur de bus :

VU les dispositions de l'article 1609 nonies C 1° bis V du code général des impôts

VU la compétence statutaire de la communauté de communes Val de gâtine relative à la « contribution à la gestion du service des transports scolaires en qualité d'organisateur secondaire AOM2 »

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées CLECT en date du 20 septembre 2022 pour procéder à l'évaluation des charges consécutives au transfert de cette compétence et notamment sur les charges liées aux accompagnateurs de bus

VU la délibération du conseil communautaire en date du 20.09.2022 approuvant le rapport de la Clect portant sur le transfert de charges des communes de la Chapelle Bâton et St Christophe sur Roc ayant mis en place un accompagnateur de bus sur les trajets matin et soir entre les deux écoles.

Considérant que chaque commune intéressée doit délibérer sur le transfert de charges ayant pour conséquence la révision de leur attribution de compensation

Après lecture du rapport de la Clect

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE

- de se conformer aux propositions de la CLECT
- d'arrêter le montant des charges transférées de la compétence « contribution à la gestion du service des transports scolaires en qualité d'organisateur secondaire AOM2 » à la Communauté de communes Val de Gâtine pour un montant de 1 831 €
- d'adopter le tableau des attributions de compensation définitives pour l'année 2022 joint à la délibération du conseil communautaire Val de Gâtine.

1-3 Délibération factures investissement :

Au titre du troisième alinéa de l'article L1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, *en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette*".

Il peut y avoir plusieurs délibérations jusqu'à la date du vote du BP 2023, le tout ne devant pas dépasser le 1/4 des crédits d'investissement ouverts en 2022, enveloppe calculée comme suit :

= (Crédits ouverts en 2022 moins les Restes à Réaliser 2021 moins les crédits du c/16) x25%, soit :

Op 101	10 200,00€
Op 105	30 000,00€
Chap 20	4 920,00€
Chap 204	1 300,00€
Chap 21	45 600,00€
TOTAL	92 020,00€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à **hauteur maximale de 23 005€**, soit 25% de 92 020 €.

Les dépenses d'investissement susceptibles d'être engagées avant le vote du budget 2023 se répartissent comme suit :

c/2188	13 000,00€
c/2183	5 000,00€
c/2051	5 005,00€
TOTAL	23 005,00€

Il s'agit d'un montant maximum ; la commune peut choisir d'ouvrir des crédits en deçà de cette limite.

Des dépenses d'investissement qui vont être facturées rapidement ont, en effet, été engagées en fin d'année 2022 et début 2023 :

1 onduleur chez Marcireau : 285.70 €

1 tivoli 3x3 chez Vitabri : 1176.96 €

1 adoucisseur chez Garcin : 4578 €

Mise en réseau bibliothèque : 5000 €

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote du conseil municipal qui, à l'unanimité approuve cette délibération.

1-4 Délibération décisions modificatives :

1/ 2022 Lotissement :

En l'absence de la dernière vente du lot n° 3, les crédits budgétaires sont insuffisants pour constater le stock final qui n'est plus à 0,00€ ; **une DM est nécessaire comme suit :**

INVESTISSEMENT :

- DEP : c/3555-040 : + 41 061,35€

c/1641 : - 41 061,35€

FONCTIONNEMENT :

- REC : c/71355-042: + 41 061,35€

c/7015 : - 27 174,00€

c/774 : - 13 887,35€

1/ 2022 Commune

FONCTIONNEMENT :

-DEP : c/7391171/014 : + 349 €

c/6135/011 : -349 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces décisions modificatives qui porteront sur l'exercice 2022.

2 Commission 2 Affaires scolaires et sociales

2-1 Délibération coût RPI 2021 :

Suite à la dernière commission RPI qui s'est tenue le jeudi 20/10/2022, les échanges et vérifications sur les coûts RPI 2021 pour le scolaire-périscolaire et la cantine se sont terminés et ont été présentés au conseil Municipal de la Chapelle-Bâton. Après rapprochement des tableaux de calcul des coûts RPI pour l'année 2021, il apparaît que la commune de la Chapelle Bâton doit **7344.69 €** à la commune de Saint Christophe sur Roc. La commune de la Chapelle Bâton délibère pour un mandatement de **7344.69 €** au profit de la commune de la Saint Christophe sur Roc.

Le conseil municipal doit approuver le couts RPI 2021 conjointement avec la commune de La Chapelle Bâton.

Après débat, le conseil municipal de Saint Christophe sur Roc approuve cette somme qui sera portée aux recettes sur l'exercice 2022.

2-2 Délibération participation financière Festival Tous en Scène :

La commune a reçu un courrier du Centre Socio Culturel lui demandant une participation de 3.50 €/enfant scolarisé pour le soutien et maintien du festival Tous en Scène. Compte tenu de l'intérêt que témoigne les enseignantes de Saint-Christophe sur Roc pour le Festival, il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis favorable pour un budget de : 3.50€ x 52 enfants 182€, sous réserve de l'engagement conjoint du Conseil municipal de la Chapelle Bâton.

Le conseil municipal à 11 voix pour et 1 abstention délibère pour accorder cette subvention sur l'exercice 2023 assortie d'une demande de faire venir le festival sur un site de la Communauté de Communes du Val de Gâtine.

2-3 Compte rendu conseil école extraordinaire Rythmes scolaires rentrée 2023/2024 :

En conseil d'école extraordinaire du jeudi 15 décembre 2022, il a été décidé à 10 voix pour et 5 contre du passage à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2023/2024.

Un projet de l'organisation de la semaine scolaire ainsi que les délibérations des 2 conseils municipaux ont été envoyés par les deux maires et les deux directrices, à l'Inspecteur d'Académie pour validation de la décision.

2-4 Date des étrennes du personnel :

Les étrennes du personnel seront remises le mercredi 18 janvier à 10h00 lors d'un petit déjeuner dans la salle communale. Les membres du conseil municipal y sont conviés.

3 Commission 3 Travaux et Urbanisme ;

3-1 Documents d'urbanisme :

PC07924122P0001M01 : Parcelle AB 83 : construction d'un pavillon individuel : La couverture sera constituée de tuiles en terre cuite romane canal à emboîtement de ton mêlé Atlantique. Les tuiles de faîtage, d'égout seront posées à sec, les tuiles de rive seront de type à la saintongeaise.

DP 07924122P00009 : Parcelle AC 161 : pose de panneaux photovoltaïques sur toiture maison : instruction en cours.

CUa 07925122P0020 : parcelle B 677 : arrêté informel

CUa 07925122P0021 : parcelle B 425 : arrêté informel

CUa 07925122P0022 : parcelles AC 61 et 62 : arrêté informel

DP07924122P0010 : parcelle AC 27 : percement d'une ouverture pour création de toilettes publiques

CUb 07924123P0001 : parcelles B 232, 236, 237, 759 et 830 : construction d'une maison d'habitation de 64m² et rénovation d'un bâtiment existant pour nouvelle destination (garage)

3-2 Délibération mandat SAFTI vente lot 3 lotissement :

Renouvellement mandats Catherine Rouillé SAFTI pour la vente Du lot n° 3 du lotissement « Les Jardins du Fombrellier »

Suite à la délibération du 08/12/2020 selon laquelle le Conseil avait opté pour mandater 2 agences maximum pour vendre les lots du lotissement, les mandats arrivent à leur terme. Il convient de les renouveler. Monsieur le Maire demande au Conseil son accord pour signer un contrat de non-exclusivité avec Catherine ROUILLÉ de SAFTI et l'Agence Dieumegard de la Crèche. Cette dernière ne s'étant jamais manifestée, il lui sera demandé son intérêt à ce renouvellement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner son accord pour ce renouvellement de mandat et pour signer tous les documents afférents à ce contrat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce renouvellement de mandat.

4 Commission 4 Communication et animation ;

4-1 Bulletin municipal :

Le Bulletin municipal est en cours de finition, une demande est faite pour une aide à la création de la page de couverture.

4-2 Les 4^{èmes} estivales sur Roc :

Mise en place d'un comité de pilotage pour la préparation des 4èmes estivales sur Roc qui auront lieu le samedi 17 ou le vendredi 16 juin (date à préciser). Mesdames Martine Hardy et Camille Cocagne, ainsi que Monsieur Jérôme Massé se portent volontaires.

Il est demandé également le renforcement de l'équipe de mise en place de l'évènement.

5 Commission 5 Environnement ;

5-1 Rapport du chantier participatif aménagement du cimetière :

« C'est fait ! Vite (il faisait froid) mais bien et avec bonne humeur et dynamique !

Grâce au groupe du chantier participatif, ce qui pourrait être lourd pour une ou deux personnes devient léger et rapide ! En 1h30, tout était planté et chacun a pu rentrer au chaud ! Merci donc aux présents (9) ; Aurélien, Christian, Dédé, Francine, Jérémy, Jérôme, Liliane, Martine et Pierric. Et merci au soutien de ceux qui n'ont pu être là !

- 4 arbres, 12 arbustes sur les allées ou bords des murs d'enceinte, fleurs de bordure sur le mur nu à gauche de l'entrée. - Il n'y a plus qu'à laisser s'enraciner et attendre le printemps... »

5-2 Bilan de l'année :

Les actions ont tourné autour de 4 pôles :

1/ Plantation du verger du pré de la Roche : Plantation d'un verger de 20 arbres fruitiers qui ont résisté pour la plupart vaillamment à la sécheresse. La haie plantée en 2021 fait son chemin. Son paillage et les arrosages l'ont préservée de la canicule d'été.

2/ Eco-pâturage au même pré de la Roche : Deux ânes et un poney ont passé leur estive sur le pré et profité de l'herbage ; ils ont netoyé le terrain et créé de l'animation pour les enfants et adultes, résidents ou marcheurs. L'éco-pâturage se poursuivra en 2023 et nous retrouverons ânes et poney à la Roche, au printemps 2023.

Prochainement, les murets de sortie de rivière souterraine seront remis en état ; des espaces aménagés pour profiter de ce lieu exceptionnel de notre commune. La nature y restera préservée avec des chemins d'observation, des espaces pour lire, contempler ou faire une pause pour les randonneurs. Les sentiers seront aussi l'objet de notre attention pour entretien et mise en valeur.

3/ Aménagement du cimetière :

-29 janvier : Chantier participatif

Plantation d'arbres pour créer l'espace arboré du jardin du souvenir. Plantation d'une haie en prolongement de l'existant côté Château d'eau.

-8 juillet : installation par Yoann Naud de 2 bancs offrant deux espaces de pause et recueillement

-3 décembre : Chantier participatif

Fleurissement des murs intérieurs

-2 novembre : chantier participatif et agent technique

Le chantier prévu le 9 avril a été repoussé à l'automne

Nettoyage et ratissage des allées ;

Enherbement des allées et espaces inter-tombes ;

-03 décembre : Plantations de cyprès et arbustes, dans allées et espaces inter-tombes.

Les aménagements se poursuivront en 2023.

4/ Bancs publics

Réunion groupe pilote du 17 mars :

Etude du dossier par la commission, puis en réunion d'adjoints

- Nombre de 6 pour une première étape en 2023
- Choix des produits selon critères fabrication qualité, éthique exploitation bois, bois français, fabrication, française, prix.... ;
 - L'implantation est déterminée après échanges avec une dizaine de résidents.
- Etude des devis validé par le Conseil Municipal en avril Réception produits fin juin Pose début juillet

La commission se réunira en janvier (date à définir) pour les sujets et le planning des actions de 2023.

6 Agenda prévisionnel ;

<u>Mois</u>	<u>Dates et heures</u>	<u>Thèmes</u>	<u>Lieu</u>
<u>JANVIER</u>	Ven 13 jan (19h00)	Vœux du CSC	Champdeniers
	Samedi 14 jan (11h30)	Vœux de la Chapelle Bâton	Salle de la Chapelle Bâton
	Mar 17 jan (18h30)	Conseil communautaire Val de Gâtine	Salle de la Chapelle Bâton
	Mar 17 jan (20h30)	Vœux de la CCVG	Salle de la Chapelle Bâton
	Mer 18 jan (10h)	Etrences du personnel communal	Mairie
	Ven 20 jan (19h)	Vœux de la municipalité	Mairie
	Lun 23 jan (9h)	Réunion des maires du Canton par madame Denoues	Champdeniers

7 Questions diverses et échanges d'informations ;

- Info activité Accompagnante parentale et péri natale (Marie Deligné)
- Info préventions protection violences féminine (CD communication)
- Demande de rédiger un courrier pour le stationnement de l'angle de la Rue des Écoles et de la Route du plan d'eau et de la Rue de la Croix.

Le prochain conseil municipal aura lieu le **mardi 14 février 2023** à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h00.

Le Maire



Le Secrétaire Pierric MAHU

Adjoints et conseillers	
Annick BARRÉ représentée par Martine HARDY	Jean-François BRANGER représenté par Jérôme MASSÉ
Camille COCAGNE	Mélanie GAILLARD
Christian GUILLAUME	Martine HARDY
Liliane LAPOMME	Jérôme MASSÉ
Jeannine MATTIO	Caroline ROULEAU